

CORRIGE

- 1 - Quand la sanction a des conséquences sur la présence du salarié dans l'entreprise (risque de licenciement). 1 point
- 2 - L'employeur, son employeur ou le patron. 1 point
- 3 - L'employeur va redire au salarié ce qui lui est reproché. Le salarié va donner ses explications. 2 points
- 4 - Pour avoir un témoin ou pour mieux se défendre. 1 point
- 5 - Faire appel au conseil de prud'hommes. 1 point
- 6 - Oui, d'après ses informations les salariés gagnent souvent les affaires qui les opposent à leurs employeurs. 1 point
- 7 - Essayer de trouver un arrangement ou un accord à l'amiable. 1 point
- 8 - Non, si la conciliation est un succès, les parties ne vont pas en bureau de jugement. 2 points

ACADEMIE DE CAEN		Session 2001
Durée : 30 minutes	Page : 1/1	Environnement économique, juridique et social
CORRIGE		CAP EMPLOYE EN PHARMACIE